

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Paule siège en séance ordinaire ce 1 juin 2020 par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence: Monsieur Pierre Dugré, maire, messieurs les conseillers, Réginald Lizotte et Claude Vaillancourt (19h27), Mesdames les conseillères, Suzanne Vinet, Chantal Leclerc et Mylaine Bégin.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h18 et souhaite la bienvenue.

2020-06.091

ADOPTION DU CHOIX DE MOYEN DE COMMUNICATION POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 1 JUIN 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, la conseillère, madame Chantal Leclerc, appuyé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

2020.06.092

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 juin 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-06.093

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

2020-06.094

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique au 1er juin 2020 par chèque pour un montant de **123,467.76\$** et d'approuver aussi le journal des déboursés du 19 mai 2020 pour un montant de **171.00\$** Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4118 à 4132**.

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 1^{er} juin 2020, pour un montant de **12,431.55\$**.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Banque Montréal	Frais SPC (avril et mai)	Oui	Oui	57.48\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	40.00\$
	Frais dépôt commercial	Oui	Oui	6.82\$
Marge de crédit Desjardins	Frais d'utilisation	Oui	Oui	3.93\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **123.23\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

SALAIRES NETS			
Détail	Autorisé	Payé	Montant
7 mai 2020	Oui	Oui	3,958.67\$
21 mai 2020	Oui	Oui	1,980.25\$

D'approuver les salaires nets payés du mois de mai 2020 d'un montant de **5,938.92\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **123,638.76\$**.

2020-06.095

PRISE D'ACTE - DÉPÔT – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QU'UN rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Paule doit être déposé devant le conseil municipal déposé pour adoption et distribué à chaque adresse civique sur le territoire municipal, et ce, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du Rapport du Maire, monsieur Pierre Dugré sur les faits saillants du rapport financier 2019.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélissa Levasseur, à faire distribuer le Rapport du Maire – faits saillants du rapport financier 2019 à chaque adresse civique par Postes Canada, soit 125 copies et à le déposer sur le site internet de la municipalité de Sainte-Paule.

2020-06.096

CHANGEMENT DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DES OPÉRATEURS EN DÉNEIGEMENT POUR LES PROCHAINES SAISONS HIVERNALES

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le Ministère des Transports est d'une durée de 27 semaines, soit du 21 octobre au 27 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les deux opérateurs en déneigement, messieurs Richard Nadeau et Michaël Tremblay ont déposés une demande afin d'améliorer leur qualité de travail en proposant les points suivants :

- D'enlever la notion du premier et deuxième opérateur;
- Séparer le nombre de semaine du contrat du MTQ à parts égales comme suit :
 - 2 semaines de travail en solo, en début de saison pour monsieur Nadeau;
 - 2 semaines de travail en solo, à la fin de saison pour monsieur Tremblay;
 - 23 semaines pour les deux opérateurs en alternant jour et nuit.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déjà présenté les coûts engendrés par leur demande et qu'il est très similaire au paiement des deux salaires actuels pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la demande datée du 6 avril 2020 et signé par les deux opérateurs en déneigement, messieurs Richard Nadeau et Michaël Tremblay.

Cette nouvelle cédule de travail sera plus facile à calculer pour les prochains budgets de la municipalité.

Une rencontre sera cédulée prochainement afin d'établir le nouveau contrat de travail de monsieur Richard Nadeau et par le fait même établir un avenant concernant la dernière année du contrat actuel de monsieur Michaël Tremblay,

puisque ce dernier, a une clause concernant la négociation de son salaire pour la prochaine saison 2020-2021.

2020-06.097

INSCRIPTION À LA GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la grande webdiffusion gestion municipal en effectuant l'achat d'un forfait comprenant les 9 webinaires pour 375\$ avant les taxes.

L'évènement aura lieu du 16 au 18 juin 2020. Les participants auront donc la possibilité d'écouter les webinaires en direct ou en enregistrement jusqu'au 4 septembre 2020.

2020-06.098

NOMINATION D'UN ADOJOINT À L'INSPECTEURS EN BÂTIMENTS – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la municipalité, a engagé, Monsieur François Chrétien à titre d'adjoind à l'inspecteur en bâtiments, à partir du 1^{er} juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

DE désigner, à titre d'adjoind à l'inspecteur en bâtiment, monsieur François Chrétien et de l'autoriser à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

2020-06.099

SOUSSION – MISE À JOUR DE LA SIGNALISATION DE L'INTERDICTION DES CAMIONS LOURDS SAUF POUR LA LIVRAISON LOCALE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE la signalisation interdisant la circulation des véhicules lourds exceptés la livraison locale, n'est pas conforme à la réglementation numéro 199-98 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils de la Municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fait en sorte que les contrôleurs routiers ne peuvent émettre d'infraction à ceux qui ne respecte pas la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la soumission de 955,75\$ avant taxes et de procéder à la commande auprès des Ateliers Léopold-Desrosiers afin de régulariser la situation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal.

2020-06.100

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES FINALE INCLUANT LE RAPPORT D'AUDIT SOUMISSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE prendre acte du dépôt fait par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, de la reddition de comptes finale incluant le rapport d'audit soumise dans le cadre du programme de transfert de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

La reddition de comptes a été approuvée par la Direction générale des infrastructures. Le dépôt de la retenue sera versé ultérieurement, soit le 15 mars 2021. La municipalité a déjà un contrat de prêt (emprunt temporaire) de signé avec Desjardins Entreprises et procèdera à l'emprunt si le besoin est nécessaire.

2020-06.101

ENVOIE DU VIEUX CONTENEUR DE LA MUNICIPALITÉ CHEZ GROUPE BOUFFARD

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à procéder au tri des articles se trouvant dans le vieux conteneur avec l'employé municipal et d'appeler l'entreprise groupe bouffard, afin qu'il puisse le chercher dès qu'il sera vider.

Par le fait même, le conseil les autorise à déposer aux gros rebuts les veilles caisses de sons et tous les articles désuets et non recyclables se trouvant dans le conteneur et dans le garage municipal.

2020-06.102

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE MATANE

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE prendre acte du dépôt fait par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, des états financiers au 31 décembre 2019 du comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane et informe le conseil d'une contribution reçu de 2,763\$, puisqu'il a eu plus de revenus que prévu en 2019 grâce à de l'enfouissement d'un tonnage plus élevé par la MRC de la Haute-Gaspésie et le secteur des commerces et Industries de la Matanie.

2020-06.103

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES AU TRAVAIL

Les élus municipaux ayant reçu une copie de la politique, le 29 mai 2020, le maire dispense la directrice générale d'en faire lecture.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule se doit d'adopter une politique de prévention des maladies infectieuses au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' la politique de prévention des maladies infectieuses au travail et de déposer la présente politique dans le programme de prévention de la Municipalité de Sainte-Paule.

2020-06.104

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DU PLAN D'ACTION POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS – COVID-19

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE prendre acte du dépôt fait par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, du plan d'action pour la reprise des activités – COVID-19.

Elle informe aussi le conseil qu'il sera mis à jour continuellement et selon les besoins de la situation.

2020-06.105

PLAN D'ACTION POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS – COVID-19 - ENGAGEMENT DE MADAME COLOMBE DESJARDINS POUR LA DÉSINFECTION DES LIEUX DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le point 10 du plan d'action est l'organisation de la tenue des lieux et du nettoyage pour assurer la propreté de manière à réduire les risques de propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'avec la reprise des travaux de construction à l'Édifice municipal, la désinfection des lieux doit être fait à chaque quart de travail;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déjà entrepris les démarches en engageant madame Colombe Desjardins le 8 mai 2020 pour le ménage et la désinfection des lieux à l'Édifice Municipal, au taux horaire de 18\$ de l'heure et en remboursant certains matériels fournis par madame Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'engagement de Madame Colombe Desjardins au taux horaire de 18\$ de l'heure pour la désinfection des lieux à l'Édifice municipal.

La directrice générale réévaluera les besoins à la fin des travaux et selon la situation de la COVID-19.

2020-06.106

AUTORISATION DE LA DÉPENSE SUITE À L'ENTENTE ENTRE COSMOSS LA MATANIE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION D'UNE MAISONNETTE SELON LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LE CONTRAT D'ENGAGEMENT FOURNI PAR COSMOSS.

En offrant des espaces de jeux libres aux enfants, telles que des maisonnettes, les municipalités participent ainsi à nourrir l'imaginaire des enfants de leur communauté

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action triennal 2017-2020 de COSMOSS La Matanie, les partenaires ont identifié comme objectif de faciliter l'accès à des lieux et des opportunités pour permettre aux enfants de s'adonner au jeu libre et actif ;

CONSIDÉRANT QUE l'on définit le jeu libre comme toute activité initiée par l'enfant sans règles ni buts définis par l'adulte et le jeu actif comme une activité ludique qui permet à l'enfant de bouger ;

CONSIDÉRANT QU'en assumant la construction et l'installation de maisonnettes ou autre structures similaires dédiées au jeu libre et actif, les municipalités participent ainsi à nourrir l'imaginaire des enfants de leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une maisonnette est prévue sur le territoire municipale (près du jardin communautaire) s'effectue selon les conditions convenues entre COSMOSS et la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités pour l'achat des matériaux prévus pour la construction des maisonnettes sur la base de 500 \$ maximum par maisonnette, remboursé sur réception de facture par COSMOSS La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre COSMOSS La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à COSMOSS La Matanie.

2020-06.107

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE SUITE À L'UTILISATION D'UN LOCAL POUR LEUR BUREAU DE SECRÉTARIAT DANS L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la Corporation de développement aménage dans un local de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun d'attribuer un numéro pour ce local afin de faciliter la gestion du courrier, tel que demandé par la secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Murray;

CONSIDÉRANT QUE dans la demande, il souhaite utiliser la ligne téléphonique de la salle communautaire et l'ajout d'une ligne pour l'utilisation du télécopieur avec leur imprimante Xerox;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'attribuer le numéro 102-A au local de la Corporation de développement, donc l'adresse serait écrite comme suit : 102 rue Banville, bureau #102-A.

D'autoriser l'utilisation de la ligne de la salle communautaire, soit le numéro de téléphone 418-737-4036, mais le conseil municipal refuse l'ajout d'une ligne pour le télécopieur, puisque le bureau municipal en possède un et pourra être utilisé au

besoin par la corporation de développement en remboursant les frais en lien avec l'utilisation du télécopieur.

Une proposition leur sera fait un peu plus tard pour la possibilité d'utilisation de leur télécopieur, la directrice générale fera un suivi auprès de madame Jacinthe Murray.

2020-06.108

SOUSSION – GRAND MÉNAGE DES MEUBLES ENTREPOSÉS DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Saynet services ménagers pour le nettoyage des meubles entreposés dans la salle communautaire au coût de 320.00\$ plus les taxes.

PERIODE DE QUESTION

2020-06.109

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mettre fin à la visioconférence Zoom.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire